



## Teneur des débats lors du Conseil Municipal du 5 septembre 2022

- **Délibération N°0509221 : *Démission du Second Adjoint***

À la suite de la démission du poste de deuxième adjointe et du poste de conseillère municipale de Virginie Bonnefond, le Maire énonce les 2 possibilités qui s'offrent au Conseil Municipal :

- la suppression du poste vacant de deuxième adjoint
- l'élection d'un nouvel adjoint.

Le conseil municipal, dans son ensemble, vote à l'unanimité la suppression du poste vacant de deuxième adjoint.

- **Délibération N°0509222 : *Décision modificative – Régularisation SIVOM 2018 et 2019***

À la suite de la dissolution en 2018 du SIVOM de Bourganeuf Royère, 20 communes sur 43 appartenant à la Communauté de Communes sont dans l'obligation de rembourser les emprunts du Sivom à la ComCom. Ce remboursement s'étale sur 15 ans.

Depuis 2018, le remboursement de cet emprunt n'est pas imputé aux comptes habilités.

Le Maire précise que malgré l'échéancier fourni au début du remboursement, les sommes à verser augmentent d'années en années.

Les conseillers proposent d'envoyer un courrier au Président de la Com Com, M. Gaudy, afin de l'inviter à un prochain Conseil Municipal pour échanger à ce sujet.

Le Conseil vote, à l'unanimité, la régularisation.

- **Délibération N°0509223 : *Convention Ateliers du RAM 2022***

Comme tous les ans, au mois de septembre, la Communauté de Communes envoie aux mairies qui accueillent le RAM itinérant, une convention qui stipule les conditions d'accueil de ce Relais.

Pour Saint-Moreil, les conditions sont les suivantes : convention de mise à disposition gratuite de la salle « ancienne salle de classe », incluant le chauffage et le ménage par la commune.

Une conseillère municipale rappelle que le RAM intervient sur Saint-Moreil tous les jeudis des semaines paires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de la convention.

Après avoir voté les délibérations, le Conseil Municipal traite des questions et propositions diverses :

- L'entretien des terrains privés.

Le Maire rappelle que la commune ne peut pas intervenir si des terrains privés ne sont pas entretenus.

Il propose donc d'informer les habitants de Saint-Moreil, par le biais du journal municipal, de la démarche à suivre, démarche retenue par la mairie : les personnes dont des terrains avoisinants ne sont pas entretenus devront donc écrire aux propriétaires des terrains concernés afin de leur exposer le problème. Sans réponse de la part des propriétaires, un courrier devra être adressé à la Mairie afin que cette dernière intervienne, dans la mesure de ses moyens.

- PLAP :

Deux conseillers présentent au Conseil Municipal l'association créée pour vendre des produits locaux à l'agence postale.

Une information plus précise sera faite aux habitants de Saint-Moreil dans une prochaine édition du journal municipal.

- Commissions communales :

À la suite de la démission de la deuxième adjointe, les conseillers municipaux expriment leur souhait de maintenir les commissions « Communication, vie associative et culture » et « Affaires scolaires, sociales et jeunesse » que Madame Bonnefond animait.

Ils expriment leur désir de s'investir davantage pour Saint-Moreil.

La commission « Communication, vie associative et culture », composée de 5 membres, voit le remplacement de Stéphanie Faure Lagorce par Sylvain Desboudard qui s'occupera du site internet de la Mairie.

Il est également proposé que le journal communal soit rédigé par plusieurs conseillers municipaux et qu'une page Facebook rattachée à la Mairie soit créée.

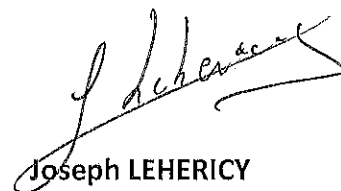
Les commissions se réuniront prochainement afin d'envisager leur organisation plus précisément.

La secrétaire de séance,



Sandrine DURBIN

Le Maire,



Joseph LEHERICY